**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 74 (1994)

Heft: 4

**Artikel:** Message de Monsieur le Conseiller fédéral Otto Stich, Président de la

Confédération et Chef du Département fédéral des finances, Berne

Autor: Stich, Otto

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-886687

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





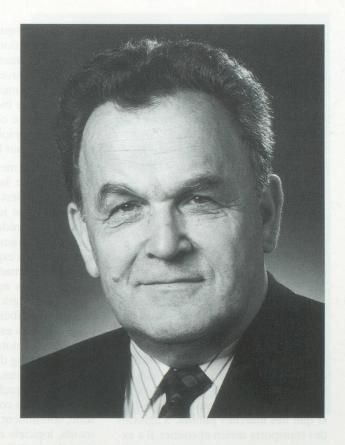












de Monsieur le Conseiller fédéral Otto Stich,

Président de la Confédération et Chef du Département fédéral des finances, Berne epuis mi-1993 la Suisse est en train de se remettre d'une récession de presque trois ans. Le PIB réel, qui avait légèrement diminué en 1992 et plus fortement en 1993, présente de nouveau un taux de croissance positif pour 1994, de 1,5 % environ. La reprise économique a été soutenue surtout par les investissements et les exportations, tandis que la consommation privée ne s'est redressée que timidement. Selon les indicateurs économiques, la reprise devrait se renforcer les deux prochaines années.

A cette vue d'ensemble favorable s'ajoutent d'autres éléments réjouissants : grâce à une politique monétaire stricte, le taux d'inflation a atteint moins d'un pourcent et la stabilité des prix a pu être rétablie. Les exportations, dont la croissance s'est ralentie ces derniers mois, entre autres à cause de la fermeté du franc suisse, seront stimulées par la reprise économique imminente dans les pays voisins.

Par contre, deux développements nous inquiètent. En premier lieu, malgré le redressement conjoncturel, le nombre de chômeurs est resté à un niveau relativement élevé. Un certain recul a pu être observé depuis le début de l'année dernière, mais le problème du chômage d'origine structurelle, donc indépendant de la conjoncture, se manifeste aussi en Suisse.

La deuxième source de préoccupation est constituée par la situation financière tendue des collectivités publiques. Après avoir atteint un montant record en 1993, le déficit agrégé des comptes publics de la Confédération, des Cantons et des Communes est projeté à 16 mrds de francs suisses en 1994. La conséquence en est une augmentation de l'endettement des collectivités publiques et un service de la dette de plus en plus lourd.

Au niveau de la Confédération, le déficit atteindra 7 mrds de francs suisses en 1994. Tandis qu'une partie de ce déficit est due à la récession des trois dernières années, plus de la moitié est de caractère structurel. Face à cette situation, le Conseil fédéral a proposé des mesures afin d'améliorer

la structure des dépenses et des recettes. Outre un budget restrictif, plusieurs mesures d'assainissement sont prévues pour 1995. Le but premier est d'empêcher une augmentation de l'endettement qui pourrait, à la longue, nous enfermer dans un cercle vicieux d'un service de la dette élevé qui alimente un accroissement de la dette. Les coupures des dépenses envisagées toucheront pratiquement tous les postes du budget. Côté recettes, l'augmentation proposée des taxes sur les carburants et le mazout devrait constituer un allégement important du budget.

La récession a mis en évidence plusieurs autres problèmes structurels de l'économie suisse. Le niveau des prix en Suisse est en moyenne de 35 % plus élevé que celui prévalant dans les pays de l'UE. Cette situation est justifiée seulement en partie par la prospérité de notre pays. En grande partie, elle est attribuable à d'autres facteurs tels que le manque de concurrence sur le marché intérieur, le degré élevé de cartellisation et le protectionnisme des autorités locales. Des réformes structurelles sont indispensables afin que la Suisse puisse rester concurrentielle au niveau international. Les mesures les plus importantes proposées dans ce domaine sont la révision de la loi sur les cartels et l'introduction d'une loi sur le marché intérieur visant à ouvrir l'accès au marché à tous les opérateurs économiques. Une série ultérieure de mesures, en bonne partie déjà réalisées, consiste à adapter la législation suisse à celle de l'UE. L'introduction de la TVA au début de cette année représente enfin un élément essentiel de l'élimination de distorsions à la concurrence dans l'économie suisse.

L'ancrage de la Suisse en Europe demeure primordial, ne serait-ce qu'en raison de l'importance des échanges effectués par notre pays avec ses partenaires européens. A la suite du vote négatif sur l'Espace économique européen le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a choisi de donner la priorité à une approche sectorielle de ses négociations avec l'UE. La proposition formulée par la Suisse à cet égard a

rencontré un écho favorable de la part de l'UE. Toutefois, après l'acceptation de l'initiative des Alpes en février 1994, l'UE a décidé de s'accorder un temps de réflexion pour réexaminer ses relations avec la Suisse à la lumière de ce nouveau développement. Elle entendait ainsi obtenir des clarifications sur la mise en œuvre de la nouvelle disposition constitutionnelle issue de l'initiative avant d'adopter ses mandats de négociations avec la Suisse. Dès lors, des concertations intenses et étroites ont eu lieu, tant avec les milieux intéressés en Suisse qu'avec l'UE, pour débloquer le processus des négociations sectorielles.

Dans ses conclusions du 31 octobre 1994, le Conseil « Affaires générales » de l'UE a autorisé la Commission européenne à négocier des accords sectoriels dans les domaines de la libre circulation des personnes, de la recherche, de l'accès aux marchés pour les produits agricoles, de l'élimination des obstacles techniques aux échanges ainsi que des marchés publics. S'agissant des transports aérien et routier, il a exprimé le ferme espoir que des directives de négociation puissent être adoptées rapidement. Enfin, le Conseil a souligné l'importance d'assurer un parallélisme dans les différents accords négociés. Le Conseil « Transports » de l'UE a annoncé, pour sa part, qu'il adoptera les mandats pour les négociations sur les transports au plus tard le 14 mars 1995. Le Conseil fédéral a salué ces conclusions et a décidé que le lancement formel des négociations sectorielles pouvait avoir lieu puisqu'ainsi également les transports aérien et routier s'inscrivent dans la première phase des négociations. Il s'attend dès lors à ce que les négociations débutent concrètement au tournant de l'année.

Au niveau mondial, les résultats des négociations de l'Uruguay Round (GATT) revêtent une importance capitale pour l'économie suisse. Un petit pays comme la Suisse, qui est devenu un partenaire commercial important au niveau mondial, n'a que le droit international pour faire valoir ses intérêts. Le Conseil fédéral attend des ac-

cords de l'Uruguay Round qu'ils renforcent la position concurrentielle de la Suisse sur les marchés extérieurs. Toutefois, les nouvelles conditions-cadre du commerce mondial ne se traduiront par un gain de bien-être en Suisse que dans la mesure où les opérateurs économiques déploieront les initiatives nécessaires pour les mettre à profit.

Plus précisément, l'économie suisse bénéficiera de la réduction moyenne de plus d'un tiers des droits de douane convenue dans le cadre de l'Uruguay Round et de réductions plus poussées dans des domaines qui intéressent directement nos exportateurs comme les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les appareils médicaux et les produits agricoles transformés. Le processus de libéralisation du commerce des services est particulièrement favorable pour notre pays qui occupe le cinquième rang des exportateurs mondiaux de services. L'Accord sur la propriété intellectuelle améliore la protection contre les contrefaçons et la piraterie, notamment des montres, médicaments, logiciels et dessins sur textiles dans de nombreux marchés d'exportation de notre industrie. Figurant au sixième rang mondial des investisseurs directs à l'étranger, la Suisse tirera également profit des premiers efforts entrepris en vue de libéraliser les investissements internationaux. Dans le domaine de l'agriculture, les engagements pris au GATT ne remettent pas en cause les principes de base et les objectifs de la politique agricole formulés dans le 7e Rapport sur l'agriculture. Les réformes qui y sont prévues sont dictées aussi bien par des raisons de politique intérieure que de politique extérieure. La mise en vigueur des résultats de l'Uruguay Round encadrera, au niveau international, le processus de réforme interne.

La politique économique de la Suisse poursuit deux objectifs essentiels: la revitalisation de l'économie à l'intérieur et l'ouverture vers l'extérieur. C'est en les poursuivant avec persévérance, j'en suis convaincu, que notre pays continuera à prospérer à l'avenir.